



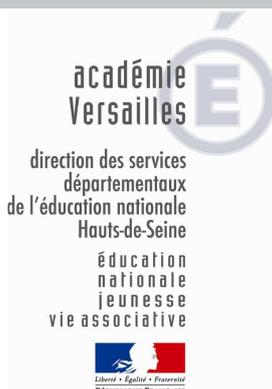
LA CARAVANE DE LA SECURITE ROUTIERE DANS LES COLLEGES



www.hauts-de-seine.net

Le Conseil général des Hauts-de-Seine agit pour la sécurité routière

En partenariat avec :



Un dispositif gratuit et à la carte pour sensibiliser les collégiens à la sécurité routière
Contact : Antoine de Brouwer - adebrouwer@cg92.fr - Tél. : 01 41 04 33 85

La caravane de la sécurité routière 2012/2013

Les collégiens sont particulièrement exposés aux risques routiers :

Les accidents de transport sont la première cause de mortalité chez les 15-24 ans en France : en 2009, ils ont été à l'origine de 32,2 % des décès dans cette tranche d'âge.

Dans les Hauts-de-Seine, 659 jeunes des 11 à 15 ans ont été tués ou blessés dans un accident de la circulation entre 2007 et 2011. Ils ont représenté 14 % de l'ensemble des victimes à vélo et 13 % de l'ensemble des victimes à pied alors qu'ils constituent 6 % de la population du département. Quant aux 14-17 ans, ils représentent 4 % de la population des Hauts-de-Seine et 7 % des usagers de deux-roues motorisés victimes d'accidents corporels de la circulation routière sur la même période.

La caravane de la sécurité routière contribue à prévenir ces risques :

Dans l'objectif d'une sensibilisation des collégiens du département des Hauts-de-Seine à la sécurité routière, le Conseil général, la Préfecture et l'Inspection académique des Hauts-de-Seine proposent la Caravane de la Sécurité Routière.

Ce dispositif :

- intègre l'ensemble des enjeux de la sécurité routière et des mobilités durables,
- est adaptable pour permettre son adéquation au contexte de la sécurité routière de chaque établissement et aux thématiques pédagogiques qui y sont développées, par exemple par le CESC.

La caravane de la sécurité routière s'adapte à l'établissement qui en fait usage :

Ce programme de prévention et de sécurité routière est mis en œuvre sur la base du volontariat des collèges. La caravane de sécurité routière s'adresse à l'ensemble des élèves d'un niveau au choix des établissements. Elle est organisée et se déroule dans le cadre des horaires du collège.

Deux ateliers sont systématiquement mis en œuvre dans tous les collèges :

- L'analyse d'accidents, connaître pour prévenir
- Autour de l'exposition de témoignages de jeunes accidentés

En plus de ces ateliers, les équipes pédagogiques des établissements choisissent deux ateliers supplémentaires parmi les suivants :

- La circulation à vélo
- Les risques spécifiques de la conduite d'un cyclo ou scooter
- Les équipements de protection des usagers de 2 roues (cyclo et vélo)
- Le décuplement des risques lié à la consommation d'alcool et de stupéfiants
- L'initiation aux premiers secours pour un accident de la circulation routière
- La création visuelle / la création d'un slogan en faveur de la sécurité routière
- Passager d'une voiture, comment être bien protégé ?

La durée d'un atelier est celle d'une heure de cours. Ils ont lieu dans les espaces mis à disposition par l'établissement : salle de cours, de réunion. L'atelier « Vélo » requiert un espace extérieur dans l'enceinte du collège (cour, parking, allées...).

LES ATELIERS

1) L'analyse d'accidents, connaître pour prévenir

Les élèves voient d'abord une fiction vidéo sur un accident de la circulation routière de collégiens des Hauts-de-Seine. Puis un échange est animé sur les facteurs de survenue de l'accident et de ses conséquences. Sont notamment recherchées collectivement les actions qui auraient permis d'en réduire la gravité de l'accident et, mieux, de l'éviter.

2) Autour de l'exposition de témoignages de jeunes accidentés

Des jeunes ayant récemment été victimes d'accidents corporels de la circulation routière racontent leur accident et ses suites : l'hospitalisation, la vie après, les projets qui doivent parfois être reconsidérés... Des jeunes parlent à vos élèves : l'identification est là encore un fort levier de sensibilisation.

L'atelier consiste, à partir d'un portrait photographique de l'un des jeunes, d'imaginer en petits groupes un scénario d'accident. Après mise en commun, le témoignage du jeune est lu et fait l'objet d'une discussion.

Chaque classe bénéficiaire de la caravane de la sécurité routière travaille sur un témoignage différent. L'exposition de ces témoignages peut être ensuite mise à la disposition du collège une à deux semaines pour une présentation à l'ensemble de ses élèves (caractéristiques : 10 témoignages, 1 par panneau autoportant de 80 x 200 cm).

3) La circulation à vélo*

La circulation à vélo se développe et la progression de son usage est inéluctable.

Les nouvelles politiques de mobilité intègrent le vélo comme un des éléments essentiels du choix modal en particulier pour les jeunes.

L'atelier apporte des connaissances des règles du code de la route et des comportements, et une information sur les nouvelles pratiques, sur la diversité des vélos et leur entretien et sur les équipements de protection.

Des outils pédagogiques adaptés produits récemment, à l'exemple de la vidéo « En ville à vélo » de la Préfecture de Police de Paris, seront à la disposition de l'atelier.

Un circuit vélo temporaire aménagé dans un espace extérieur du collège permettra la mise en situation des collégiens pour leur apporter les meilleurs conseils.

4) Les risques spécifiques de la conduite d'un cyclo ou scooter

Cet atelier vise à sensibiliser concrètement les élèves aux risques de la conduite d'un cyclo ou d'un scooter. L'animateur mettra en évidence le sur-risque lié à l'usage d'un scooter, en particulier en zone urbaine.

Une initiation à la conduite urbaine et ses mauvaises surprises sera réalisée sur un simulateur de conduite de deux-roues motorisés. Cet exercice démontrera la nécessité d'anticipation sur les comportements des autres usagers et sur l'obligation de voir, prévoir et être vu !

Les équipements de protection et la fragilité du corps humain seront évoqués.

5) Les équipements de protection des usagers de 2 roues*

Les équipements de protection contre les chocs et abrasions sont le casque, les gants, les chaussures, des vêtements adaptés. Le choix du casque et sa constitution seront présentés.

Les moyens pédagogiques mis en œuvre sont :

- présentation de matériaux percutés ou abrasés lors de tests et accidents réels
- percussion d'un casque moto et d'un casque vélo grâce au démocasque et projection d'un casque sans attache de la jugulaire. Discussion autour des énergies développées lors du choc

6) Le décuplement des risques lié à la consommation d'alcool et de stupéfiants

Sur la base des connaissances scientifiques et médicales actuelles, à la lumière des études d'accidentologie menées sur le sujet, il s'agit de présenter :

- des analyses juridiques et sociologiques des situations liées à la consommation d'alcool, de cannabis et de médicaments ayant un effet sur la vigilance du conducteur,
- un descriptif aussi complet et vrai que possible des risques liés à chacun de ces produits, de les expliquer de façon rationnelle propre à convaincre chaque cible de consommateur sans en « diaboliser » aucune,
- et de proposer les éléments d'information permettant une prise de conscience préalable aux éventuelles modifications de comportement à effectuer,

et de mobiliser les jeunes pour agir dans leur environnement, leur collège, leur club, leur quartier.

Les supports pédagogiques sont des études de cas, le simulateur d'alcoolémie, les « lunettes alcool », des vidéos de sensibilisation.

7) L'initiation aux premiers secours pour un accident de la circulation routière

L'atelier fera appel à la participation active des élèves sous la forme d'une simulation d'accident (chute d'un cycliste) et de la mise en situation d'élèves :

- identifier un danger pour soi, pour les autres,
- mettre en œuvre une protection adaptée à la situation,
- donner l'alerte d'une manière de plus en plus structurée au service adapté (le 112, le 15, le 17, le 18),
- décrire précisément une situation et l'état d'une personne.

8) La création visuelle / la création d'un slogan en faveur de la sécurité routière

La conception d'un slogan ou d'une affiche efficace sur la prévention routière donne lieu au travail dans l'atelier autour d'un thème, avec pour objectif :

- être capable de trouver un slogan efficace
- mettre en image un message fort
- travailler en groupe
- respecter les idées et le travail de ses pairs
- échanger et argumenter

L'analyse de documents vidéo participe à cette approche éducative et culturelle de la sécurité routière au collège.

9) Passager d'une voiture, comment être bien protégé ?

Cet atelier traite des points suivants :

- ceinture de sécurité, prétensionneurs, airbags, comment profiter de leur protection en cas d'accident ?
- initiation à la biomécanique : les limites de la résistance humaine (comparaisons ludiques avec d'autres classifications animales), prise de conscience de notre fragilité
- les erreurs à ne pas commettre et les conseils à transmettre aux personnes avec lesquelles je voyage en voiture (parents, grands et petits frères/sœurs, etc.).

Supports pédagogiques : siège auto de démonstration, sièges enfant, mannequin...

* Les ateliers n° 3 (circulation à vélo) et n° 5 (équipement de protection) ne peuvent être dispensés que dans les établissements comptant au moins 5 classes bénéficiaires de la caravane de la sécurité routière.